

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022****EXTRAIT N° 2022.00065 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Voirie – Quartier de la Tréba à Saint-Nazaire – Quartier prioritaire de la Politique de la Ville – PRIR de Saint-Nazaire Agglomération - Création de voies de desserte d’une zone d’équilibre social de l’habitat – Déclaration d’intérêt communautaire - Approbation et autorisation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Voirie – Quartier de la Trébale à Saint-Nazaire – Quartier prioritaire de la Politique de la Ville – PRIR de Saint-Nazaire Agglomération - Création de voies de desserte d'une zone d'équilibre social de l'habitat – Déclaration d'intérêt communautaire - Approbation et autorisation

Céline GIRARD-RAFFIN, Vice-présidente,

Expose,

Dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional de Saint-Nazaire Agglomération (PRIR), la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire ainsi que les partenaires locaux se sont collectivement donnés pour objectif de tendre vers un équilibre social de l'habitat par la diversification de l'offre résidentielle en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Pour ce faire, la diversification de l'offre est permise par un projet de construction d'environ 25 logements individuels en accession en lieu et place des deux bâtiments actuels (56 logements) de la résidence Trébale PSR appartenant à l'OPH Silène, qui seront démolis.

La stratégie de diversification résidentielle du quartier de la Trébale apparait comme un axe prioritaire de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la CARENE. L'enjeu étant de contribuer à l'attractivité résidentielle du quartier par une nouvelle offre de logements individuels.

Afin de permettre la réussite du projet de mixité sociale en QPV, la CARENE, en tant que porteur du projet du PRIR, accompagnera l'opération susvisée par la prise en charge opérationnelle et financière de la création des trois futures voies de desserte qui permettront de desservir les constructions projetées.

Aussi, il convient avant tout engagement de l'opération de déclarer d'intérêt communautaire la création de ces trois voies de desserte. Par définition l'entretien et la gestion de ces voies seront à la charge de la CARENE.

Par délibération en date du 13 octobre 2009, le Conseil communautaire a défini les voiries d'intérêt communautaire. Sont ainsi notamment d'intérêt communautaire « *les voiries ou espaces publics contribuant au désenclavement ou conditionnant la mise en œuvre d'une zone [...] d'équilibre social de l'habitat* ».

Il vous est ainsi proposé de déclarer d'intérêt communautaire la création des trois voies de desserte de l'opération susvisée conformément au schéma du projet joint à la présente délibération.

Une délibération portant sur l'acquisition de l'emprise foncière des voiries à créer sera proposée ultérieurement pour encadrer le transfert foncier entre l'OPH Silène et la CARENE.

En conséquence, mes cher.es Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le classement en tant que voiries d'intérêt communautaire des trois voies de desserte à créer dans le cadre de l'opération susvisée, et telles que figurant au plan joint à la présente délibération ;
- Autoriser la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A L'UNANIMITE